



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07262 Potassium Dichromate

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

Potassium Dichromate

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77
Dénomination:
Potassium Dichromate

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Potassium Dichromate
Formule: $K_2Cr_2O_7$ M.=294,19 CAS [7778-50-9]
EINECS 231-906-6 CEE 024-002-00-6

3. Identification des dangers

Peut causer le cancer par inhalation. Peut causer des altérations génétiques héréditaires. Aussi nocif par contact avec la peau. Aussi toxique en cas d'ingestion. Aussi très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau ou de lait. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin. Garder les voies respiratoires dégagées. Nettoyer soigneusement les blessures avec un matériel stérile.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Mousse.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

—

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. Favorise la formation d'incendies. Conserver éloigné de substances combustibles.

5.4 Équipements de protection:

—

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Éviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec soin, en essayant de maintenir l'humidité, et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Dans un local bien aéré. Température ambiante. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

—

8.2 Contrôle limité d'exposition:

Risque de sensibilisation.

8.3 Protection respiratoire:

Encas deformation depoussière, utiliserun équipement respiratoireapproprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliserdes gantsappropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliserdes lunettesappropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oterles vêtementscontaminés. Utiliserdes vêtementsde travailappropriés. Selaver lesmains et levisage avantles pauseset aprèsavoir terminéle travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide orangé.

Odeur: Inodore.

pH~4 (50g/l)

Point d'ébullition: 610°C

Point de fusion: 398°C

Densité(20/4): 2,68

Solubilité: 120g/l dans l'eau à 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

—

10.2 Matières devant être évitées:

Hydrazine et dérivés. Composés organiques. Anhydrides. Hydroxylamine. Sulfures./ Eau. Agents réducteurs. Acide sulfurique concentré. Acide sulfurique concentré./ Acide chlorhydrique. Bore. Fer. Glycérol. Métaux en poudre. Magnésium.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

—

10.4 Information complémentaire:

—

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

Dose mortelle (homme): 0,5g

Toxicité subaiguë à chronique:

Cancérogène pour l'homme

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: brûlures. La pénétration du produit provoque des blessures difficiles à guérir. Provoque sensibilisation.

Par contact oculaire: brûlures. Peut provoquer cécité (lésion irréversible du nerf optique).

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux, diarrhées, vomissements. Risque d'aspiration en vomissant. Risque de pneumonie. Peut provoquer spasmes, arrêt cardio-vasculaire, perte de connaissance. Formation de méthémoglobine.

Par absorption: problèmes hépatiques, problèmes rénaux.

Par inhalation: réaction allergique. Risque de pneumonie. Réaction allergique dans les muqueuses nasales (perforation). Cancérogène lors d'essaies sur animaux. Risque de sensibilisation. Antidotes: produits de chélation (ex.: EDTA, DMPS, etc...). Peut causer des altérations génétiques héréditaires.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

—

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Algues (Cr) = 5 mg/l; Classification: Ext. tox. Crustacés (Daphnia Magna) (Cr) = 0,3 mg/l; Classification: Ext. tox. Poissons (Cr) 29 mg/l; Classification: Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

12.2.3 - Observations:

L'écotoxicité est due à l'ion chrome. Ecotoxicité aiguë et chronique dans la zone de déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: —

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = —

12.3.3 - Dégradation biotique selon pH : —

12.3.4 - Observations: —

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: —

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = —

12.4.3 - Observations: —

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Nécessaire de faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères. Produit fortement polluant.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/ RID):

Dénomination technique: Solide toxique, inorganique n.s.a

ONU 3288 Classe: 6.1 Paragraphe et lettre: 65c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Solide toxique, inorganique n.s.a
ONU3288 Classe:6.1 Groupé d'emballage: III
Aérien (ICAO -IATA):
Dénomination technique: Solide toxique, inorganique n.s.a
ONU3288 Classe:6.1 Groupé d'emballage: III
Instructions de l'emballage: CAO 619 PAX 619

15. Information réglementaire

Étiquetage selon Directive de la CEE

Indications de danger: Très toxique Dangereux pour l'environnement

Phrases R: 49-46-E21-E25-E26-37/38-41-43-50/53 Peut causer le cancer par inhalation. Peut causer des altérations génétiques héréditaires. Aussi nocif par contact avec la peau. Aussi toxique en cas d'ingestion. Aussi très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S: 53-45-60-61 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Numéro d'indice CEE: 024-002-00-6

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 09.06.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.